

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11  
de présents : 11  
de votants : 11

Date de convocation :

24/02/2023

Date d'affichage :

10/03/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM 2023-14  
TARIFS MUNICIPAUX  
2024

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, BRETON Antoine, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Madame VEZY Sandrine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE MODIFIER** les tarifs existants pour l'année 2024.

Les tarifs ainsi votés, sont repris dans les tableaux ci-dessous.

**LES SALLES COMMUNALES**

La salle Saint Laurent et la salle Hervieu ne sont pas au même tarif. Le prix de la location comprend l'électricité, l'eau, le gaz, la cuisine et le prêt de la vaisselle.

Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif différent.

Pour les locations des salles Saint Laurent et Hervieu, un acompte de 50 % est demandé à la réservation, à l'exception des locations d'un montant inférieur à 70.00 €.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit.

Si la demande d'annulation est faite plus de 2 mois avant la date de location, l'acompte est remboursé intégralement.

Si la demande d'annulation est faite entre 1 et de 2 mois avant la date de location, la moitié de l'acompte est conservée.

Si la demande d'annulation est faite moins d'un mois avant la date de location, l'acompte est conservé.

Les associations communales bénéficient du prêt gratuit dans le cadre d'une animation sur la commune.

TYPE	2024	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	220 €	270 €
Week-end	360 €	420 €
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	75 €	
Noël, Saint-Sylvestre	320 €	394 €
Association et groupes intercommunaux : demi-journée ou soirée	20 €	
Association et groupes intercommunaux : journée	40 €	
Cérémonie de sépulture civile	20 €	

## SALLE HERVIEU

TYPE	2024	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	216 €	265 €
Week-end	353 €	412€
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	70 €	
Noël, Saint-Sylvestre	314 €	385 €
Association et groupes intercommunaux : demi-journée ou soirée	19 €	
Association et groupes intercommunaux : journée	40 €	
Cérémonie de sépulture civile	19 €	

## SALLE DU GARAGE

La location exclusivement réservée aux professionnels ; Aucune location ne pourra être effectué à des particuliers.

TYPE	2024	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	75 €	

LES GARAGES COMMUNAUX

La commune possède 3 garages qui situés rue de la Borderie. Le montant du loyer annuel est de **241.74€** versés annuellement.

## **LES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL**

Les prix sont pour 1m2, ils sont donc à multiplier par 2 pour un emplacement.

Les concessions sont renouvelables au prix du tarif en vigueur à échéance de validité.

<b>Durée de la concession</b>	<b>Tarifs 2024</b>
<b>50 ans</b>	<b>45 €</b>
<b>30 ans</b>	<b>35 €</b>
<b>15 ans</b>	<b>20 €</b>

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.  
Pour extrait conforme.

**Le Maire,**  
**Éric MORAND**

